

## **Partie Questions éthiques, Inf'OGM n°20**

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/04/2001

CANADA - Le comité de l'Institut canadien de recherche sur la santé a proposé au gouvernement d'autoriser l'utilisation de cellules d'embryons à des fins d'expériences médicales, dans le but d'accomplir le clonage thérapeutique. Le comité canadien recommande d'interdire formellement le don ou la vente de cellules sexuelles dans le but de créer des embryons qui auraient pour seul but de générer des cellules-souches. Pour lui, seule l'utilisation d'embryons résultant d'avortements, ou d'embryons "surnuméraires" dans les cas de fertilisation in vitro devrait être autorisée.

ASP, 10 avril 2001,

[www.sciencepresse.qc.ca/archives/2000/cap0904015.html](http://www.sciencepresse.qc.ca/archives/2000/cap0904015.html)

ETATS-UNIS - Des parlementaires américains ont introduit une proposition de loi visant à interdire le clonage d'êtres humains, y compris "le clonage à des fins thérapeutiques" utilisé pour la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Ce texte (Human Cloning Prohibition Act) franchit une étape par rapport à une autre proposition de loi déposée le 5 avril par un sénateur qui visait uniquement à interdire le clonage humain. La proposition de loi ferait du clonage humain un crime fédéral passible d'une peine allant jusqu'à 10 ans de prison et d'une amende d'au moins un million de dollars. Elle prévoit également l'interdiction d'importation de produits réalisés par clonage. Les deux parlementaires ont estimé que la recherche sur les cellules souches pourrait continuer à utiliser des cellules provenant de tissus d'adultes ou de placentas.

AFP, 26 avril 2001

GRANDE BRETAGNE - Le 19 avril, devant une assemblée de médecins et de scientifiques, le Ministre de la Santé a annoncé sa décision d'interdire le clonage d'êtres humains, tout en encourageant la recherche génétique, puisqu'un budget de 48 millions d'euro lui est consacré. Actuellement, aucun scientifique britannique ne peut entamer de travaux tournant autour du clonage sans l'autorisation de la Human Fertilisation and Embryology Authority. Quant aux recherches génétiques, les fonds serviront notamment à financer une rapide mise au point de tests de dépistage de certains cancers et d'autres maladies génétiques. Mais, certains scientifiques mettent en doute l'efficacité de ces tests pratiqués chez les adultes, parce que la connaissance de certaines maladies chez un patient ne constitue pas une garantie de guérison et parce que ces dépistages pourraient conduire à des mutilations inutiles.

AFP, 19 avril 2001,

[news.independent.co.uk/uk/science/story.jsp?story=67472](http://news.independent.co.uk/uk/science/story.jsp?story=67472)

La Commission Européenne invite les Européens à faire connaître leur avis motivé sur le clonage de l'embryon humain, en écrivant à l'adresse électronique : [genetics@europarl.eu.int](mailto:genetics@europarl.eu.int).

Ces avis seront ensuite publiés sur le site : <http://www.euro-parl.eu.int/committ...>

---

---

Adresse de cet article : [https://infogm.org/article\\_journal/partie-questions-ethiques-infogm-n20/](https://infogm.org/article_journal/partie-questions-ethiques-infogm-n20/)